

DEMANDE DE PERMIS D'ÉCOLE DE CONDUITE

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyées par la poste à l'adresse ci-dessous ou déposées en personne dans n'importe quel centre de services de la SAPM :

Société d'assurance publique du Manitoba Unité de délivrance des permis – Formation et examens de conduite
Case postale 6300

Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4

TYPE DE DEMANDE

☐ **Nouvelle demande**

Le demandeur n'a jamais exploité d'école de conduite autorisée au Manitoba.

☐ **Renouvellement du permis d'école de conduite n° _____**

Le demandeur détient un permis d'école de conduite valide et en vigueur. La demande doit être reçue au plus tard le 31 mars.

**Les permis expirés ne peuvent pas être renouvelés. Les demandes reçues le 1er avril ou après seront considérées comme des demandes de rétablissement.*

☐ **Demande de rétablissement**

Le demandeur a déjà exploité une école de conduite au Manitoba, mais ne détient actuellement aucun permis actif ou valide.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'école de conduite

TELLE QU'ENREGISTRÉE AUPRÈS DU REGISTRE DES ENTREPRISES (COMPANIES OFFICE)

NOM D'USAGE DE L'ÉCOLE DE CONDUITE (S'IL DIFFÈRE DU NOM OFFICIEL CI-DESSUS)

Adresse postale de
l'école

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Personne-ressource
principale

NOM ET PRÉNOM

Coordonnées

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

Indiquez toutes les classes de véhicules pour lesquelles vous prévoyez offrir une formation :

☐ Classe 1

☐ Classe 3

☐ Classe 5

☐ Autobus scolaire

☐ Classe 2

☐ Classe 4

☐ Classe 6

☐ Freins à air

Dans quelles langues la formation sera-t-elle
offerte ?
(Cochez tout ce qui s'applique)

☐ Anglais

☐ Français

☐ Autre (veuillez indiquer la langue ci-dessous)

PROPRIÉTAIRES ET ADMINISTRATEURS

Indiquez le nom complet de chaque société, partenariat ou personne physique enregistrée comme propriétaire ou administrateur. (Joignez une feuille supplémentaire au besoin.)

Nom complet	Rôle
	☐ Propriétaire ☐ Administrateur
	☐ Propriétaire ☐ Administrateur
	☐ Propriétaire ☐ Administrateur

VÉHICULES DE FORMATION À LA CONDUITE

Indiquez la marque, le modèle et le numéro de plaque d'immatriculation de tous les véhicules qui seront utilisés pour la formation par cette école de conduite. (Joignez une feuille supplémentaire au besoin.)

Année, marque et modèle	N° de plaque d'immatriculation	N° d'unité	NIV (numéro d'identification du véhicule)

MONITEURS DE CONDUITE

Inscrivez le nom complet et le numéro de permis de tous les moniteurs, y compris le propriétaire, qui offriront de l'enseignement pour le compte de cette école de conduite. (Joignez une feuille supplémentaire au besoin.)

Nom complet	Numéro de permis

LOCAUX ET INSTALLATIONS DE FORMATION

Les écoles de conduite qui disposent de locaux physiques où la formation sera offerte doivent fournir la liste de toutes les installations concernées et indiquer leur usage prévu.

Adresse ou emplacement physique de l'installation (adresse et ville)	Utilisation prévue de la formation (Cochez tout ce qui s'applique)
	☐ Salle de classe ☐ Cour/Terrain

	○ Salle de classe ○ Cour/Terrain
--	----------------------------------

LISTE DE VÉRIFICATION

Afin de permettre un traitement rapide de votre demande, veuillez vous assurer que tous les documents requis sont inclus. Pour obtenir plus de renseignements sur les documents à fournir à l'appui de cette demande, consultez la section [Exigences relatives au permis d'école de conduite](#).

Chaque demande doit inclure :

- ☐ Une copie du sommaire du registre des entreprises (Companies Office) confirmant que l'entreprise est dûment enregistrée au Manitoba. Le sommaire doit comprendre la liste complète des propriétaires et des administrateurs associés à l'entreprise.
- ☐ Les vérifications/résultats de vérification de la police requis pour tous les propriétaires et administrateurs.
- ☐ Une liste complète des véhicules utilisés pour la formation.
- ☐ Une liste complète des moniteurs qui offriront la formation au nom de l'école.
- ☐ Une copie signée du *Code de conduite professionnel des fournisseurs de formation à la conduite*.
- ☐ Une garantie financière, sous la forme d'une caution émise par une compagnie d'assurances ou de cautionnement, ou d'une lettre de crédit. (Les détails figurent dans les documents « Exigences relatives au permis d'école de conduite » et « Exigences réglementaires pour la classe 1 ».)

Si l'école de conduite dispose de locaux physiques où la formation sera offerte, les renseignements suivants doivent également être fournis :

- ☐ Une liste complète de toutes les installations utilisées pour la formation, accompagnée des documents justificatifs suivants pour chacune :
 - ☐ Autorisation d'utiliser les locaux à des fins de formation;
 - ☐ Preuve d'assurance requise;
 - ☐ Permis d'occupation du bâtiment;
 - ☐ Plan de sécurité.

La présente demande doit être remplie dans son intégralité pour être prise en considération.

DÉTAILS DU PAIEMENT

Les transactions de paiement **ne peuvent pas** être effectuées auprès d'un courtier Autopac.

Type de permis	Type de demande	Frais
Permis d'école de conduite	Nouvelle demande ou demande de rétablissement	200 \$
	Demande de renouvellement	100 \$
Permis de moniteur de conduite	Nouvelle demande ou demande de rétablissement	35 \$
	Demande de renouvellement	20 \$

Options de paiement

En personne :

Veuillez vous présenter dans un centre de services de la SAPM pour effectuer votre paiement.

Téléphone :

Veuillez communiquer avec l'unité de délivrance des permis au 204-985-8063 pour effectuer un paiement par carte de crédit. Ce service est offert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les écoles de conduite qui souhaitent payer les permis de moniteur de conduite de leurs employés doivent appeler l'unité de délivrance des permis – Formation et examens de conduite au 204-985-8063 pour effectuer ces transactions. Les centres de services de la SAPM ne peuvent pas accepter ces paiements.

RECONNAISSANCE ET AUTORISATION

J'autorise la Société d'assurance publique du Manitoba (SAPM) à vérifier tout renseignement fourni dans la présente demande.

Je certifie que tous les renseignements fournis sont véridiques et exacts. Je comprends que toute fausse déclaration importante ou omission d'information exigée dans la présente demande peut entraîner le refus de la demande ou l'annulation de tout permis délivré.

J'ai pris connaissance de tous les documents disponibles décrivant les dispositions législatives et administratives auxquelles les écoles de conduite doivent se conformer, et je m'engage à respecter ces dispositions.

Je confirme avoir lu, compris et accepté les conditions suivantes du permis d'école de conduite et reconnais que des conditions particulières peuvent être imposées à tout permis délivré à la suite de cette demande :

- Les écoles de conduite doivent se conformer au *Code de conduite professionnel des fournisseurs de formation à la conduite*.
- Les écoles de conduite doivent s'assurer que les renseignements fournis à l'unité de délivrance des permis sont à jour, complets et exacts.
 - Tout changement d'adresse postale, de courriel ou de direction doit être signalé par courriel à l'unité de délivrance des permis dans les 15 jours suivant la modification.
 - Tout changement lié à un véhicule, y compris la modification d'équipement ou le changement de plaque d'immatriculation, doit être signalé par courriel à l'unité de délivrance des permis le jour même où le changement est effectué.
- Les écoles de conduite doivent s'assurer que tous les véhicules utilisés pour la formation sont adéquatement entretenus et demeurent sécuritaires en tout temps.
- Les écoles de conduite ne doivent pas partager d'information concernant les itinéraires utilisés pour les examens pratiques. Le partage, la copie ou la reproduction des cartes des itinéraires d'examen sont interdits, y compris la publication d'images ou de vidéos de toute portion des parcours normalement utilisés pour les examens de conduite.
- Les écoles de conduite doivent exercer leurs activités conformément à toutes les lois applicables et faire preuve d'honnêteté et d'intégrité dans tous les aspects de leurs activités.

Je comprends que la SAPM est tenue d'enquêter sur toute plainte ou préoccupation signalée et peut également effectuer des inspections ou évaluations périodiques afin de surveiller et d'assurer la conformité.

Je comprends que le non-respect de toute disposition ou condition applicable peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la révocation du permis délivré. J'accepte que toute sanction imposée à un permis puisse être rendue publique.

NOM DE L'ÉCOLE DE CONDUITE

SIGNATURE DU DEMANDEUR

DATE